

## Annexe 2

# CARTES DE BRUIT STRATEGIQUES

2ème échéance - Juin 2012

## RESEAUX DES ROUTES DEPARTEMENTALES TRAFIC > 3 MILLIONS DE VEHICULES PAR AN (8200 VEHICULES PAR JOUR)

### Route départementale D0918

#### **Cartes de type A Lden**

Localisation des zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones en Lden (Level day, evening, night) par pas de 5 en 5, de 55 dB(A) à supérieur à 75 dB(A)

#### **Cartes de type A Ln**

Localisation des zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones en Ln (Level night) par pas de 5 en 5, de 50 dB(A) à supérieur à 70 dB(A)

#### **Cartes de type B**

Localisation des secteurs affectés par le bruit définis par le classement sonore des infrastructures de transports terrestres

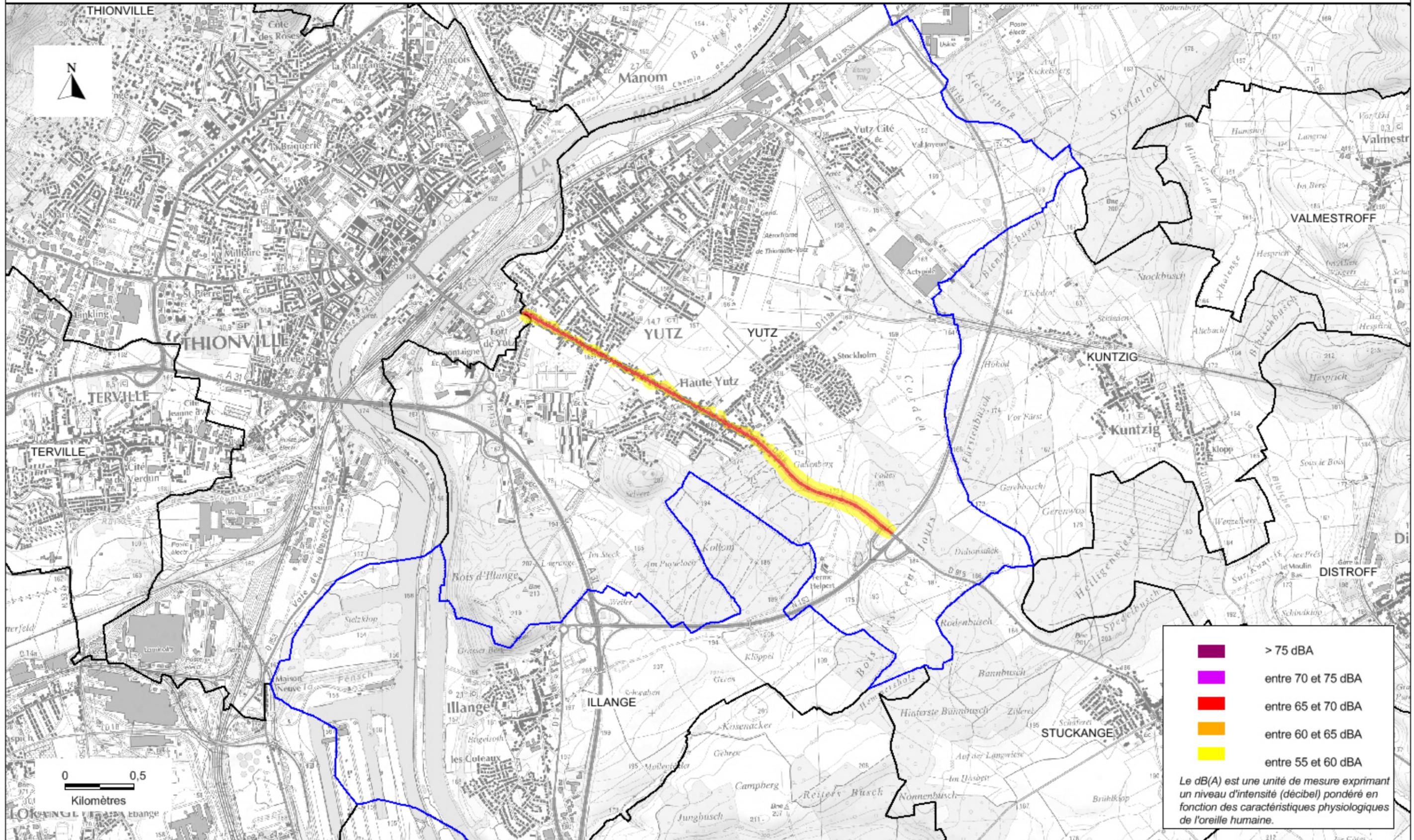
#### **Cartes de type C Lden**

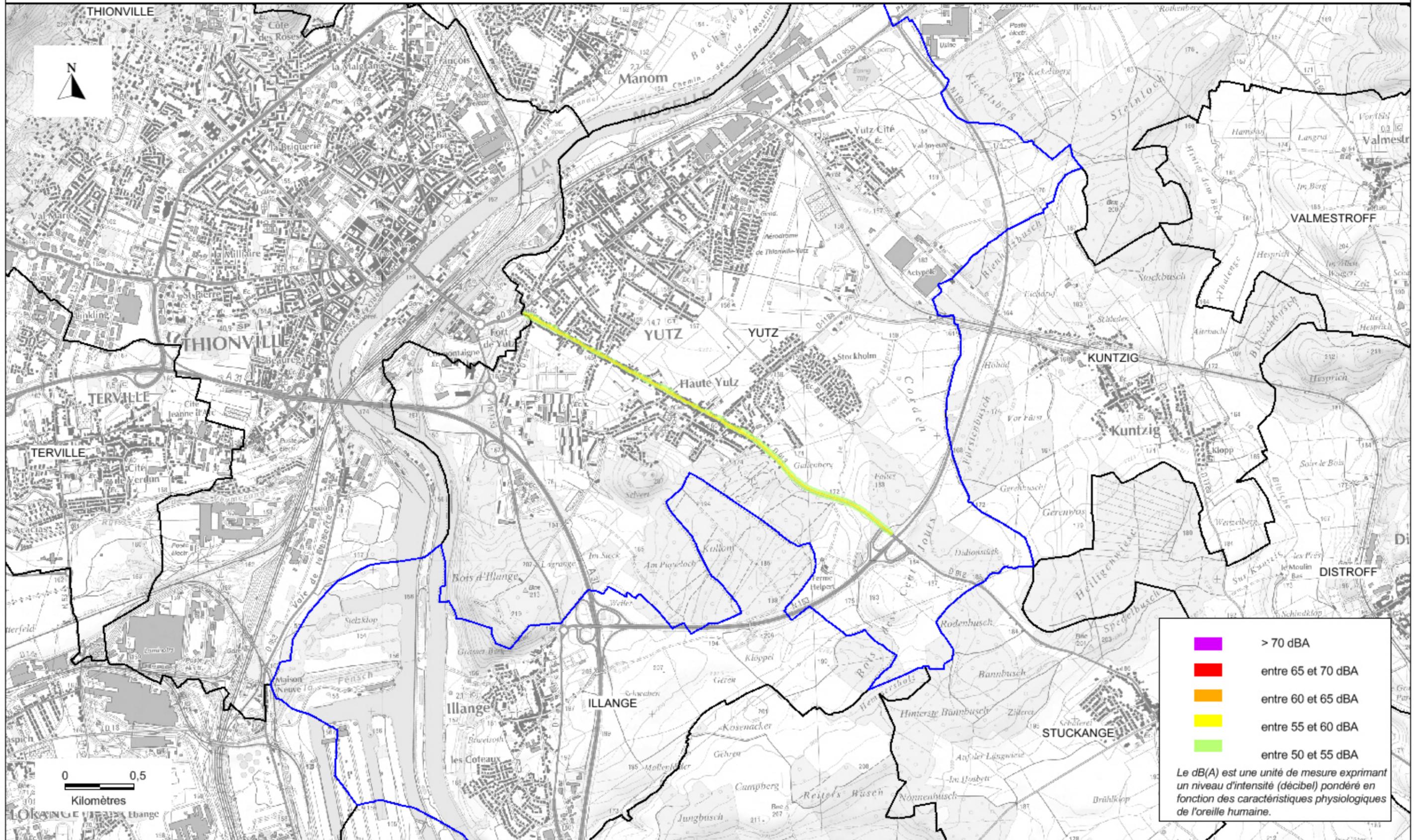
Présentation des zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden (Level day, evening, night) dépasse 68 dB(A)

#### **Cartes de type C Ln**

Présentation des zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln (Level night) dépasse 62 dB(A)







	> 70 dB(A)
	entre 65 et 70 dB(A)
	entre 60 et 65 dB(A)
	entre 55 et 60 dB(A)
	entre 50 et 55 dB(A)

Le dB(A) est une unité de mesure exprimant un niveau d'intensité (décibel) pondéré en fonction des caractéristiques physiologiques de l'oreille humaine.

